

COMMUNE DE DAME-MARIE-LES-BOIS
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19/10/2017

* * * * *

Le 19 Octobre 2017, légalement convoqués, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à 20 heures 30 minutes à la Salle du Conseil à la Mairie, sous la présidence de Madame PEREIRA Manuela Maire.

Présents : Mme PEREIRA Manuela, Maire,

Mmes : DUCHAMP Géraldine, PETAY Jocelyne,

MM : BOUCHER Hervé, DUVILERS Christophe, FLEUR Dany, LEROY Christophe, PERDREAU Christian

Excusés ayant donné procuration : Mme BOUVIER Dominique à M. DUVILERS Christophe, M.

LEBRASSEUR Frank à M. LEROY Christophe

Secrétaire de séance : Mme PETAY Jocelyne

Le compte-rendu de la séance précédente a été lu et adopté.

* * * * *

1. CONSTRUCTION D'UNE STATION D'ÉPURATION : CHOIX DE L'ENTREPRISE LOT 2

Madame le Maire présente au Conseil Municipal, le compte rendu de l'analyse du Cabinet ARTELIA pour le lot 2 CANALISATIONS pour la construction de la station d'épuration.

Ont été reçus les offres suivantes :

Entreprise HUMBERT : 70 775,00 € HT

Entreprise SOGEA : 62 940,00 € HT

Entreprise LEFÈVRE : 62 088,43 € HT

Entreprise JÉRÔME BTP : 56 945,00 € HT

Entreprise RTC : 62 140,00 € HT

Note prix :

Entreprise HUMBERT : 32,18/40

Entreprise SOGEA : 36,19/40

Entreprise LEFÈVRE : 36,69/40

Entreprise JÉRÔME BTP : 40/40

Entreprise RTC : 36,66/40

Note technique :

Entreprise HUMBERT : 50/60

Entreprise SOGEA : 45/60

Entreprise LEFÈVRE : 45/60

Entreprise JÉRÔME BTP : 45/60

Entreprise RTC : 40/60

Note globale :

Entreprise HUMBERT : 82,18/100

Entreprise SOGEA : 81,19/100

Entreprise LEFÈVRE : 81,69/100

Entreprise JÉRÔME BTP : 85/100

Entreprise RTC : 76,66/100

Entendu le rapport de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré vote et décide, à l'unanimité de retenir l'offre de :

- L'entreprise JÉRÔME BTP pour un montant avec option de 56 945,00 € HT

2. CONSTRUCTION D'UNE STATION D'ÉPURATION : CHOIX DE L'ENTREPRISE LOT 3

Madame le Maire présente au Conseil Municipal, le compte rendu de l'analyse du Cabinet ARTELIA pour le lot 3 POSTE DE REFOULEMENT pour la construction de la station d'épuration.

Ont été reçues les offres suivantes :

Entreprise HABERT : 45 350,00 € HT

Entreprise AEIC : 71 600,00 € HT

Note prix :

Entreprise HABERT : 40/40

Entreprise AEIC : 25,34/40

Note technique :

Entreprise HABERT : 52/60

Entreprise AEIC : 56/60

Note globale :

Entreprise HABERT : 92/100

Entreprise AEIC : 81,34/100

Entendu le rapport de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré vote et décide, à l'unanimité de retenir l'offre de :

- L'entreprise HABERT pour un montant avec option de 45 350,00 € HT

3. CONSTRUCTION D'UNE STATION D'ÉPURATION : CHOIX DE L'ENTREPRISE LOT 4

Madame le Maire présente au Conseil Municipal, le compte rendu de l'analyse du Cabinet ARTELIA pour le lot 4 LE CONTRÔLE pour la construction de la station d'épuration.

Ont été reçues les offres suivantes :

Entreprise SOA : 1 045,00 € HT

Entreprise A3SN : 1 210,00 € HT

Note prix :

Entreprise SOA : 80/80

Entreprise A3SN : 69,09/80

Note technique :

Entreprise SOA : 20/20

Entreprise A3SN : 20/20

Note globale :

Entreprise SOA : 100/100

Entreprise A3SN : 89,09/100

Entendu le rapport de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré vote et décide, à l'unanimité de retenir l'offre de :

- L'entreprise SOA pour un montant avec option de 1 045,00 € HT

4. RENOUVELLEMENT DES RADIATEURS ÉLECTRIQUES DE LA CANTINE SCOLAIRE DE DAME MARIE LES BOIS

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de changer les radiateurs électriques de la cantine scolaire de Dame Marie les Bois.

Elle présente au Conseil Municipal les devis des sociétés :

- CHAVIGNY pour 2 radiateurs de 1 000 W et 2 radiateurs de 1 800 W pour un montant de 770,00 € HT – 924,00 € TTC

- LEROY MERLIN pour 2 radiateurs de 1 000 W et 2 radiateurs de 1 800 W pour un montant de 1056,00 € TTC

Elle demande au Conseil Municipal de délibérer sur cette dépense qui n'était pas prévue au budget 2017.

Entendu le rapport de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'acheter les radiateurs pour la cantine scolaire de Dame Marie les Bois à la société CHAVIGNY pour un montant de 770,00 € HT – 924,00 € TTC
- Dit que cette dépense sera inscrite au budget 2017 en investissement
- Vote la décision modificative du budget suivante :

section	compte	intitulé	montant
fonctionnement	60621	combustibles	-1 000 €
fonctionnement	023	Virement à la section d'investissement	+1 000 €
investissement	021	Virement de la section de fonctionnement	+1 000 €
investissement	2188-70	Radiateurs cantine	+1 000 €

- Autorise Madame le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer tous documents s'y rapportant

5. DÉLIBÉRATION PORTANT CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE À UN BESOIN LIÉ À UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ
(En application de l'article 3 – 1° de la loi n°84-53 du 26/01/1984)

Le Conseil Municipal ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir surveillance des enfants de l'École primaire pour cause de service minimum du fait de la grève du personnel enseignant ;

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité, le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint d'animation relevant de la catégorie C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période d'un an allant du 1^{er} octobre 2017 au 30 septembre 2018 inclus.

Cet agent assurera des fonctions de surveillante des enfants de l'école primaire à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de six heures.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 347 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

6. QUESTIONS DIVERSES

Logement social

Madame le Maire présente au Conseil un devis pour changement de porte établi par l'entreprise GUÉRY Marc pour le logement social 2 rue du Pavot d'un montant de 1 270 € sans option, de 1 900 € avec options. Le Conseil Municipal décide de demander d'autres devis

Congrès des Maires

Le Congrès des Maires aura lieu cette année le 30 novembre 2017 de 9 h 00 à 17 h 00

À Dame-Marie-les-Bois, le 23 octobre 2017

Madame le Maire

Manuela PEREIRA